



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 avril 2026

Objet : Affectation des résultats 2025 du budget de la régie autonome des Parcs et Stationnements

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 15h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 37

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain DEL MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur Nicolas BATTINI.

Ont donné pouvoir :

Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Madame Marie STROMBONI à Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ;
Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur Sylvain FANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2026/AVR/02/02 en date du 30 avril 2026 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la régie autonome des Parcs et Stationnements ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais en date du 28 avril 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 avril 2026 ;

Considérant qu'afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales ont fixé, à la clôture de l'exercice et au vu du compte financier unique, des règles d'affectation des résultats au budget de l'année suivante ;

Considérant que les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte financier unique ;

Considérant que le résultat global de clôture désigne le résultat net de clôture (agrégation du résultat des sections d'exploitation et d'investissement de 2025).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI ayant vote contre et Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Hélène SALGE s'étant abstenus.

Article 1er :

- **Constata** les résultats Brut et Net de clôture de l'exercice 2025 suivants :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2025	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2025+ reports de l'exercice 2024)	1 662 721,34
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2025+ reports de l'exercice 2024)	- 398 943,45
Résultat brut de l'exercice 2024	1 263 777,89
+ Solde Restes à Réaliser 2025	- 451 207,49
Résultat Net de clôture 2025	812 570,40

Article 2 :

- **Précise** que le résultat net de la section d'investissement s'élève à – 850 150.94 € et qu'il convient de le couvrir

Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2025	1 775 063,66
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2025	1 594 411,30
+ Solde reporté de l'exercice 2024	- 579 595,81
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 398 943,45
+ Solde Restes à Réaliser 2025	- 451 207,49
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 850 150,94

Article 3 :

- **Précise** que le résultat de la section d'exploitation s'élève à **1 662 721.34 €**

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2025	4 113 763,32
- Dépenses de l'exercice 2025	3 592 758,14
+ Solde reporté de l'exercice 2024	1 141 716,16
= Résultat de la section d'exploitation	1 662 721,34

Article 4 :

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Primitif 2026 le déficit brut de la section d'investissement : 398 943,45 €

Article 5 :

- **Décide** d'affecter au compte 1068 du Budget Primitif 2026, l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 900 000,00€

Article 6 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Primitif 2026 : 762 721,34 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 11/05/2026

Signé électroniquement le 07/05/2026

Paul TIERI



Gilles SIMEONI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.